

# InfoCOUPE

NOVEMBRE 2023

## Forêt domaniale de Meudon

La forêt domaniale de Meudon est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe en futaie irrégulière sur la parcelle 14a et b située sur la commune de Clamart.

### Une coupe d'ouverture de cloisonnements



Les forestiers ont programmé l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins implantés tous les 18 à 24 mètres dans les parcelles, vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.



### Complétée par une coupe de sécurisation aux abords des chemins

#### Informations coupes

Parcelles	14 a et b
Surfaces	17,07 ha
Type de peuplements	Chênes, châtaigniers
Volume de bois prélevé	702 m <sup>3</sup>
Date de début des travaux	Novembre 2023
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise



Les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.

## Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par une entreprise de travaux forestiers mandatée par l'ONF. Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancé des travaux et la remise en état du site.

## Pourquoi ces coupes ?

**Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public**



### Pourquoi ouvrir des chemins d'exploitation ?

Ces chemins permettent aux engins forestiers (porteurs, débardeurs, abatteuses...) et aux ouvriers sylviculteurs de circuler au cœur des parcelles pour entretenir et gérer la forêt. L'objectif de ces chemins est majeur pour la biodiversité et l'avenir des forêts : ils limitent le passage des machines à des zones dédiées et préservent ainsi les sols de toute la forêt. Les forestiers, en tenant compte des caractéristiques naturelles du milieu, veillent à ce que ces cheminements passent par des endroits adaptés, préservant les espèces.

### Pourquoi programmer une coupe de sécurité ?

Des arbres dépérissant et dangereux ont été identifiés par les forestiers. Ces derniers représentent un sérieux danger pour les usagers. Par leur prélèvement les forestiers limitent les risques de chutes de branches et d'arbres dans la forêt.

## Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

### Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- en bois d'œuvre pour alimenter les scieries ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court pour les chaudières et les habitations franciliennes.



## Plan des coupes



Coupe d'ouverture de cloisonnement

## La forêt domaniale de Meudon

Grande de **1100 hectares**, située aux portes de Paris, la forêt domaniale de Meudon est un véritable poumon vert, un élément structurant parmi les espaces naturels de l'ouest parisien. Elle présente un relief escarpé et se caractérise par ses sept étangs qui lui donnent son originalité paysagère.

La forêt est aujourd'hui touchée par le dépérissement de ses peuplements de châtaigniers et de frênes notamment en lien avec des maladies accentuées par le réchauffement climatique. Les forestiers de l'ONF s'emploient à gérer cette forêt en prenant en compte son caractère péri-urbain et afin de la rendre résiliente pour les générations futures.



## Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.\* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

\*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

## CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest  
Rue Francisco Ferrer  
78210 Saint-Cyr-L'école

[Ag.versailles@onf.fr](mailto:Ag.versailles@onf.fr)